



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Le 18 janvier 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 janvier 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Céline DELPECH, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Réjan SAUPIN, Jean Pierre MOURIER à Patrick CALLAIS, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Vincent SGARLATA à Monique COURSELLE,

### Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

**ZAC DE LA HAUTEVILLE - DENOMINATION DE RUE - CM/21/012**

Il est rappelé, que par délibération CM/20/117 du 24 septembre 2020, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation et le déclassement du domaine public de 589m<sup>2</sup> de la parcelle AN n°500 afin de pouvoir les céder à la SEMVIT dans le cadre de son projet de création de 10 lots à bâtir.

La parcelle AN n°500 est bordée au Nord-Est par des habitations desservies par la rue Berthe Morisot et au Sud-Est par des habitations desservies par l'Allée Louis Dubourg, ces deux rues se terminant en impasse.

Au vu de la topographie des lieux, le seul moyen de relier ces deux impasses pour mailler les différents quartiers d'habitation existants et à venir, à l'ensemble des services publics alentour est de traverser la parcelle cadastrée section AN n°500 depuis l'Allée Louis Dubourg.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer un nom à cette future voirie.

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'ensemble des rues de la ZAC de Hauteville ont été dénommées avec le nom d'un peintre normand. Il est, ainsi, proposé au conseil municipal de choisir parmi ces 4 artistes :

- Magdeleine Hue
- Claudine Loquen
- Esperance Langlois
- Denise Callé

Il est demandé au Conseil Municipal son avis sur cette question.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire.

**DÉCIDE** d'attribuer le nom de « Denise Callé » à la future voirie située sur la parcelle AN n°500.

**DÉCIDE** de numéroter cette future voirie conformément à la numérotation métrique et dans la logique du sens de circulation.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 19 janvier 2021

Patrick CALLAIS  
MAIRE

